

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée, et au nom de la Société Européenne de Cardiologie, nous nous opposons à ce projet de modification du PLU et nous nous associons à l'avis défavorable du Sophia Club Entreprises avec lequel nous sommes en étroite collaboration sur tous nos projets de développement.

En effet, la Société Européenne de Cardiologie (SEC), déjà implantée sur la Commune de Biot depuis plus de deux décennies, souhaite développer encore son activité locale. Dans cet objectif, la SEC a acquis auprès de la société Carrefour, le bâtiment jouxtant les locaux de la Maison du Cœur en juillet 2019 (terrain connu sous le nom d'Institut Marcel Fournier – cadastre AH40). Ce nouveau bâtiment et le terrain autour vont faire l'objet d'une rénovation complète, en vue de l'ouverture prochaine d'un centre de formation médicale de haute qualité à destination des cardiologues et médecins du monde entier.

En considération de ce projet de développement, la modification du PLU occasionnerait les problèmes suivants et ainsi la remise en cause de notre projet :

- Limitation des droits à construire et donc de l'espace disponible pour le développement du futur centre de formation médicale
- Contraintes accrues appliquées aux aires de stationnement : le nouveau Centre de formation aura besoin d'une infrastructure adaptée à l'accueil de groupes de cardiologues internationaux : espaces adaptés au stationnement et à la circulation de bus affrétés pour le transport des médecins par exemple.
- Le nouveau centre de formation, dont les plans finaux restent à définir, devra s'intégrer harmonieusement à l'architecture du bâtiment existant de la Maison Européenne du Cœur, ainsi qu'aux aires d'accueil des poids lourds circulant pour les besoins des Congrès organisés par la SEC (chargement et déchargement de matériels, circulation et retournement des camions).

C'est pourquoi nous nous opposons au classement en zone N des parcelles occupées par la SEC (cadastrées AH 40 et AH 68), ainsi qu'à la limitation des droits à construire et aux contraintes de stationnement accrues.

Nous croyons que les projets de développement de la SEC sur la Commune de Biot seront vecteurs de dynamisme pour la région, suscitant de nombreux investissements et la création de nouveaux emplois.

Nous vous remercions de prendre en considération notre avis défavorable et nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien cordialement,

Nathalie LEFEBVRE

Chief Financial Officer

European Society of Cardiology (ESC)

Tel: +33 (0)4 92 94 76 31

Mobile: +33 (0)6 63 27 18 88